

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Conseil Municipal du 4 mars 2024

**PRESENTATION SYNTHETIQUE**

**Références légales :**

Article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La loi NOTRe a modifié l'article L 2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes : une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est adossée aux documents budgétaires et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

**Informations générales :**

Le budget de la Commune se présente en 2 sections :

- ✓ Une section de fonctionnement qui comprend toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville.
- ✓ Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et d'équipement ainsi que les fonds directement affectés à leur financement.

**1- Résultats d'exécution 2023 - Vue d'ensemble du budget principal**

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	10 158 542,10 €	11 996 239,09 €
	Section d'investissement	5 712 168,19 €	8 014 581,42 €

Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	0,00 €	1 390 811,87 €
	Report en section d'investissement	1 592 283,05 €	0,00 €

<b>Total</b>	<b>17 462 993,34 €</b>	<b>21 401 632,38 €</b>
--------------	------------------------	------------------------

Restes à réaliser en section d'investissement	1 585 028,77 €	839 690,98 €
---	----------------	--------------

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	10 158 542,10 €	13 387 050,96 €
	Section d'investissement	8 889 480,01 €	8 854 272,40 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>19 048 022,11 €</b>	<b>22 241 323,36 €</b>

**Excédent total cumulé à affecter au budget 2024 : 3 193 301,25 €**

## 2- La section de fonctionnement - chapitres

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 797 108 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	5 674 119 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	866 272 €
Chapitre 66 - Charges financières	162 670 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	15 485 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	5 165 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 520 819 €</b>

Chapitre 042 - Ecritures d'ordre	637 723 €
----------------------------------	-----------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 158 542 €
----------------------------------	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023
Chapitre 013 - Atténuations de charges	105 227 €
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	708 682 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	7 872 097 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	3 127 782 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	57 750 €
Chapitre 76 - Produits financiers	22 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	61 590 €
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	2 342 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>11 935 492 €</b>

Chapitre 042 - Ecritures d'ordre	60 747 €
----------------------------------	----------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 996 239 €
002 - Excédent reporté N-1	1 390 812 €

**Excédent brut d'exploitation** (écritures réelles) : 2 414 672,29 €  
Il baisse de 23,84 % par rapport à 2022.

### Les dépenses de fonctionnement

	Charges à caractère général	Charges de personnel	Contributions, subventions, participations	Intérêts de la dette
Evolution 2022 - 2023	+ 21,8 %	+ 5,1 %	+ 9,3 %	+ 66,6 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2018-2023	+ 6,8 %	+ 4,1 %	+ 6,1 %	+ 1,1 %

	Total dépenses réelles de fonctionnement
<b>Evolution 2022 - 2023</b>	<b>+ 10,7 %</b>
Evolution moyenne annuelle sur la période 2018 - 2023	+ 5 %
Evolution 2022 - 2023 en valeur/habitant	+ 7,5 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2018-2023 en valeur / habitant	+ 1,6 %

- L'augmentation de 21,8 % des charges à caractère général entre 2022 et 2023 s'explique principalement par l'inflation des coûts de l'énergie (électricité, gaz), des produits manufacturés et de l'alimentation (repas des cantines scolaires) ;
- Les charges de personnel ont représenté 59,6 % des dépenses réelles de fonctionnement. Effectifs (tous statuts) au 8 janvier 2024 : 154 agents / 149,85 en équivalent temps plein.

Les dépenses du chapitre progressent de 5,1 % entre principalement, de la revalorisation du point d'indice de 1,5 la revalorisation de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022), et l'octroi de pouvoir d'achat aux agents en décembre 2023.

- Les principales contributions et subventions attribuées par la Commune en 2023 sont les suivantes : SDIS (158 755 €), associations et personnes de droit privé (275 808 €), établissement scolaire privé Sainte-Marie (148 439 €), SDEEG (66 251), CCAS (45 000 €).

### Les recettes de fonctionnement

	<b>Atténuation de charges</b>	<b>Produits des services</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>
Evolution 2022 - 2023	-14,3 %	+ 3,7 %	+ 0,3 %	+ 3,3 %	+ 11,7 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2018-2023	+ 10,6 %	+ 0,8 %	+ 4,6 %	+ 2,7 %	+ 5,5 %

	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>
<b>Evolution 2022 - 2023</b>	<b>+ 1,4 %</b>
Evolution moyenne annuelle sur la période 2018 - 2023	+ 4 %
Evolution 2022 - 2023 en valeur/habitant	- 1,5 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2018-2023 en valeur par habitant	+ 0,6 %

En 2023, la dynamique de progression des recettes de fonctionnement s'est ralentie : + 1,4 %.

- Le produit des taxes directes locales (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) représente 5 522 504 €, soit 46,27 % des recettes réelles de fonctionnement 2023. Ce produit progresse de 6,9 % en raison de l'augmentation forfaitaire des bases d'imposition (revalorisation liée à l'inflation courante sur n-1).

Les taux communaux de fiscalité directe locale n'ont pas augmenté depuis 2009. :

Taux de taxe sur le foncier bâti : **41,10 %**

Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : **59,29 %**

Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **11,65 %**

- La dotation globalement de fonctionnement (DGF) s'est élevée à 2 633 510 €, soit 22 % des recettes réelles de fonctionnement et progresse de 3,69 % entre 2022 et 2023.
- Le produit des trois taxes indirectes locales (taxe locale sur la publicité extérieure, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe additionnelle sur les droits de mutation) a représenté 10 % des recettes réelles de fonctionnement en 2023. Le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation est en net recul (551 549 €).
- Le produit des services au public s'est élevé à 708 682 €, soit 5,9 % des ressources de la collectivité. Les services périscolaires représentent la principale source de recette des services publics communaux (67,4 %).

### 3- La section d'investissement - chapitres

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le



ID : 033-213303662-20240307-D\_2024\_28-BF

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2023
Chapitre 10- Dotations, fonds divers, remboursements	0 €
Chapitre 16 - Remboursement capital dette	515 986 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	21 086 €
Chapitre 204 - Subvention d'équipement versées	64 729 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2 191 817 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	389 €
Opérations d'équipement et opérations pour compte de tier	2 857 414 €
Chapitre 45 - Opération pour compte de tiers	0 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 651 421 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2023
Chapitre 13 - Subventions d'investissement et participations diverses	664 051 €
Chapitre 16 - Emprunts	3 000 000 €
Chapitre 45 - Opération pour compte de tiers	58 665 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers (FCTVA, Taxe d'aménagement)	911 269 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 742 874 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 376 859 €</b>

Chapitres 040 et 041 - Ecritures d'ordre	60 747 €
--	----------

Chapitres 040 et 041 - Ecritures d'ordre	637 723 €
--	-----------

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 712 168 €</b>
002 - Report antérieur négatif N-1	1 592 283 €

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 014 581 €</b>
--	--------------------

#### Les dépenses d'investissement

Hors remboursement du capital de la dette (515 986 €), les dépenses réelles d'investissement mandatées en 2023 sont réparties comme suit :

Dépenses d'équipement et de travaux	Réalisé 2023
Acquisitions foncières et opérations d'aménagement urbain	189 808,44 €
Travaux et installations de voirie	1 432 618,75 €
Travaux réseaux eaux pluviales et bassin de rétention	1 205 220,13 €
Travaux de consolidation du Port de Plagne	111 541,79 €
Travaux d'aménagement Moulin Montalon	153 231,62 €
Mobilier urbain, clôtures, plantations, toilettes sèches parcs Tasta et Montalon	180 406,25 €
Travaux d'éclairage public	64 728,55 €
Travaux réseaux d'électrification	121 488,99 €
Travaux divers bâtiments publics	141 316,12 €
Travaux divers équipements sportifs	119 015,76 €
Extension club house tennis	131 310,15 €
Construction d'une halle sportive	342 419,39 €
Travaux divers bâtiments scolaires	119 931,01 €
Travaux cimetière communal	45 363,12 €
Equipements, mobilier d'intérieur, vidéoprotection	175 663,79 €

Matériel roulant, véhicules et équipements services techniques	340 882,48 €	Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Matériel informatique école et remise à niveau installations	184 714,55 €	Reçu en préfecture le 07/03/2024
Frais d'études divers (y compris PLU)	28 474,68 €	Publié le
Opération requalification centre ville	47 499,30 €	ID : 033-213303662-20240307-D_2024_28-BF
<b>TOTAL :</b>	<b>5 135 434,85 €</b>	

### **Les recettes d'investissement**

La Commune a réalisé un emprunt de 3 M€ sur l'exercice 2023 (amortissement sur 15 ans).

Les autres ressources propres d'investissement ont été les suivantes :

- Les subventions d'investissements et participations diverses : 722 716 €  
Les subventions proviennent principalement du Conseil Départemental (51,4 %) et de l'Etat (15,5 %).
- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 635 908 €
- La taxe d'aménagement, liée aux autorisations d'urbanisme accordées sur le territoire : 275 361 €
- L'excédent antérieur capitalisé : 2 742 874 €

### **Solde d'exécution de la section d'investissement**

Au final, la section d'investissement présente un résultat d'exécution 2023 positif : 2 302 413,23 €.

En cumulant ce solde au déficit antérieur cumulé (-1 592 283,05 €) et au résultat des restes à réaliser 2023 (-745 337,79 €), le besoin de financement issu de l'exécution de la section d'investissement s'élève à 35 207,61 €.

Ce besoin de financement est couvert par l'excédent de fonctionnement cumulé : 3 228 508,86 €.

Reste à affecter au budget 2024, après résorption du déficit d'investissement : **3 193 301,25 €**.

### **Etat de la dette**

Malgré la réalisation d'un nouvel emprunt (3 M€) en 2023, le niveau d'endettement de la Commune demeure favorable.

Sa capacité de désendettement est de 3 années au 31/12/2023 : c'est à dire que l'encours de dette représente trois années d'excédent brut de fonctionnement.

L'annuité de la dette (capital + intérêts) en 2023 a représenté 653 253 €, soit 62 €/habitant (moyenne des communes de la strate : 104 €/habitant).

**Le budget annexe - SPIC Halte Nautique**

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le



ID : 033-213303662-20240307-D\_2024\_28-BF

La Commune gère directement la halte nautique du Port de Plagne d'Alpe.

Les opérations comptabilisées sur cette régie sont assujetties à la TVA.

En 2023, le produit des emplacements et autres accès à la halte nautique s'est élevé à :  
11 583 € HT.

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice 2023	Section d'exploitation	23 817,78 €	15 247,45 €
	Section d'investissement	4 429 €	19 072,46 €

Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	0,00 €	13 373,80 €
	Report en section d'investissement	0,00 €	8 560,57 €

<b>Total</b>	<b>28 246,78 €</b>	<b>56 254,28 €</b>
--------------	--------------------	--------------------

Restes à réaliser en section d'investissement	0,00 €	0,00 €
---	--------	--------

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	23 817,28 €	28 621,25 €
	Section d'investissement	4 429 €	27 633,03 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>28 246,78 €</b>	<b>56 254,28 €</b>

**Excédent total cumulé à affecter au budget 2024 : 28 007,50 €**